Ecole Primaire Publique Saint-Maudet

Circonscription de Quimper Est

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre 2024

Date du conseil d'école : 7 novembre 2024

Heure de début : 18h30 Heure de fin : 19h45

	Présents	
Personnels Education Nationale	Parents élus	Maire et son représentant
Vincent Ribalet, directeur, Nathalie	Kristell Naour	Julien Le Guennec, adjoint au Maire
Harscouët, Anansha Le Berre,	Angélique Palvadeau	en charge de l'éducation et de la
Stéphanie Riou, Yannick Souffez,	Isabelle Richard	jeunesse
Solweig Audrin, Maïna Le Thoër,	Priscilla Noé	DDEN
professeurs des écoles		Jacqueline Cutulic (DDEN)
Karine Le Rest, AESH		Invités
		Gwenaëlle Favennec, Agent
		territorial spécialisé des écoles
		maternelles (ATSEM)
		Mégane Le Cloirec, responsable
		service éducation jeunesse
	Absents/Excusés	
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Solène Ficamos, Inspectrice de	Benoit Rihet	Jacques Juloux, Maire
l'Education Nationale	Thierry Abentin	
	Audrey Colin	
	Xavier Mondy	

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Élection des représentants des parents d'élèves
- Lecture et vote du règlement intérieur de l'école.
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques et suivi du projet d'école
- Suivi des aménagements et travaux
- Questions diverses

Procès-verbal

1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 3^e trimestre de l'année 2023-2024. Il est adopté.

2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Priscilla Noé, représentante des parents d'élèves, est désignée comme secrétaire de séance.

3 - Présentation et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. Le directeur peut aussi convier après avis du conseil des maitres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an. Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Les dates du conseil d'école des 2e et 3e trimestre sont le mardi 18 mars à 18h et le mardi 10 juin à 18h.

4- Élection des représentants des parents d'élèves

194 parents étaient appelés à désigner leurs représentants le 11 octobre 2024. 8 parents, 6 titulaires et 2 suppléants ont été élus. Le taux de participation est d'environ 74%

Les parents d'élèves élus au Conseil d'École en sont des membres à part entière : ils y ont voix délibérative. Une information a été transmise aux familles via les boites mails des classes. Le rôle des représentants des parents d'élèves est rappelé, notamment la possibilité d'intervenir comme intermédiaire, par exemple en médiation.

5- Lecture et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est remis aux membres du conseil d'Ecole. Il est voté et reconduit à l'unanimité.

6-Bilan de la rentrée scolaire

a) Constats pédagogiques de rentrée

L'équipe pédagogique est pratiquement la même que celle de l'an dernier. Elle est renforcée par la présence à temps partiel d'une deuxième accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH).

Répartition par classe 2024-2025			
TPS/PS/MS/GS bilingue- 3/1/4/4/5	17		
PS/MS/GS – 6/14/7	27		
GS/CP – 9/12	21		
CE1/CE2/CM1/CM2 bilingue- 5/4/7/3	19		
CE1/CE2 - 12/14	26		
CM1/CM2 - 15/10	25		
TOTAL	135		

Avec 135 élèves admis à la rentrée, les effectifs sont stables par rapport à l'an dernier, avec toujours des déséquilibres importants entre les deux filières. Le directeur précise que les effectifs en monolingue restent élevés et que par conséquent, les TPS n'ont pas été admis en monolingue cette année. Ils l'ont été en bilingue ce qui pose question, à la fois en termes d'équité et d'équilibre. L'accueil des TPS est spécifique et ne peut se faire que dans des conditions d'encadrement satisfaisante mais ne pas les accueillir peut avoir des conséquences sur les effectifs à moyen terme, avec un risque d'inscription en TPS dans d'autres établissements.

Les effectifs prévus pour la rentrée 2024-2025 pourraient être stables si les TPS sont admis, ce qui reste à discuter.

Répartition par classe 2025-2026		
TPS/PS/MS/GS/CP bilingue- 2/6/1/3/4	16	
TPS/PS/MS/GS – 3/6/6/10	25	
GS/CP – 7/15	22	
CE1/CE2/CM1/CM2 bilingue- 4/5/4/7	20	
CE1/CE2 - 12/12	24	
CM1/CM2 – 14/15	29	
TOTAL	136	

Le directeur alerte les membres du conseil d'Ecole sur les perspectives d'inscription. Le contexte démographique n'est pas favorable, ce qui n'est pas spécifique à Clohars-Carnoët. Les réductions successives du périmètre scolaire commencent à fortement impacter les effectifs et les perspectives. En l'état, il n'y a pas assez de naissances sur le périmètre scolaire pour stabiliser deux filières.



(Nb de naissances sur l'ensemble de la commune en gris, sur le périmètre de Saint-Maudet en orange)

b) Rôle accu de la prévention et protection de l'enfance

- Contrôle de l'assiduité

L'enfant inscrit à l'école doit assister aux cours prévus dans son emploi du temps. Certaines absences peuvent être autorisées à condition d'en informer l'établissement scolaire. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie.

- Santé

En collaboration avec les médecins scolaires, l'équipe pédagogique participe au repérage précoce des éventuels troubles de santé pouvant affecter les apprentissages. Cette mission est essentielle pour la réussite du parcours scolaire des jeunes enfants.

Protection de l'enfance

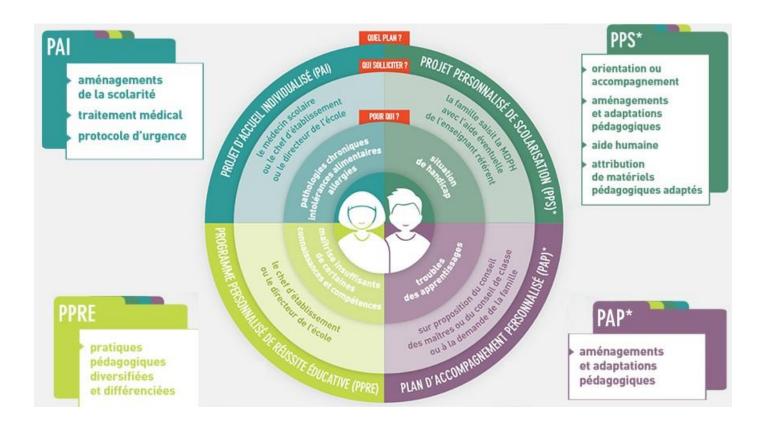
Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que l'application des décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

PROTÉGER un enfant Si précieux, si vulnérable.

c) Prendre en compte les besoins particuliers

Les dispositifs d'accompagnement sont en augmentation.

Répartition par dispositif 2024-2025	
PAI	15 (+3)
PPS	2 PPS et 3 PPS en cours d'élaboration (+3)
PPRE	12 (stable)



d) Des outils de positionnement : les évaluations nationales CP à la 6e

Le directeur indique que les élèves de tous les niveaux de classe ont passé les évaluations nationales début septembre. L'équipe pédagogique a procédé à l'analyse des résultats en conseils de cycle et s'est appuyé sur ces éléments pour organiser son action. La mise en place de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et

la prise en charge dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC) ont notamment pour objectif de remédier aux fragilités ou besoins identifiés, en complément de la différenciation pédagogique au sein des classes.

L'équipe pédagogique constate que les évaluations nationales en tout début d'année génèrent un stress conséquent chez certains élèves.

7 -Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

A) Suivi du projet d'école

Le projet d'école arrive à échéance l'an prochain.



• Le projet « « Notre école, faisons-la l'ensemble » (CNR)

Le projet a pour objectif :

- De créer un environnement d'apprentissage plus dynamique et mieux adapté aux besoins des élèves.
- De permettre aux élèves de choisir des espaces de travail qui correspondent à leurs préférences, ce qui favorise leur engagement et leur concentration.
- D'encourager l'autonomie et la responsabilisation des élèves.
- De faciliter la différenciation pédagogique, permettant aux enseignants d'adapter leurs méthodes en fonction des besoins spécifiques des élèves.
- De créer un climat de classe positif et améliorer le bien-être des élèves, contribuant ainsi à un apprentissage plus efficace.

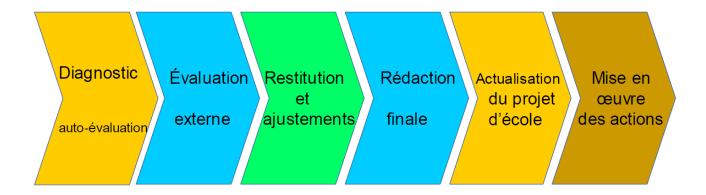
Si la partie « matériel » du projet est réalisé, son volet pédagogique est encore en construction.

L'évaluation d'école

Selon la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 qui crée le Conseil d'évaluation de l'École (C.E.C),

l'évaluation externe vise

- l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école,
- l'amélioration des conditions d'exercice des différents métiers et du bien-être de tous,
- le renforcement d'une dynamique d'apprentissage collectif et de vie collective,
- > le développement d'une compétence évaluative interne et continue.



Ce dispositif permettra à terme de faire évoluer le projet d'école.

La phase de diagnostic s'appuiera sur une enquête locale de climat scolaire. Les personnels, les élèves et les parents d'élèves seront destinataires d'un questionnaire à partir de mi-novembre. Le calendrier est contraint car l'école doit remettre un rapport d'autoévaluation pour le 6 décembre. Le directeur invite les représentants des parents d'élèves à relayer la démarche et à encourager la participation la plus large possible.

Cette enquête s'inscrit également dans l'attribution du niveau 3 de labellisation du programme pHARe, programme de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

qualité de vie à l'école CLIMAT SCOLAIRE pratiques partenariales pédagogies et coopération prévention des violences et du harcèlement

• Le parcours santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à assurer l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé des élèves ; il prend en compte l'environnement des enfants et l'articulation entre leurs différents temps de vie.

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;

- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

Education à la sexualité

Le directeur indique que l'éducation à la sexualité s'inscrit dans ce parcours santé. A l'école primaire, l'éducation à la sexualité suit la progression des contenus fixée par les programmes pour l'école. Ils font l'objet, en particulier aux cycles 1 et 2, d'une intégration aussi adaptée que possible à l'ensemble des autres contenus et des opportunités apportées par la vie de classe ou d'autres événements. Aussi, à l'école, le nombre de trois séances annuelles fixé par l'article L. 312-16 du code de l'éducation doit-il être compris plutôt comme un ordre de grandeur à respecter globalement dans l'année que comme un nombre rigide de séances qui seraient exclusivement dévolues à l'éducation explicite à la sexualité.

Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille);
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Le programme pHARe



Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collège et lycées. Le niveau 1 du programme est obligatoire. L'école a obtenu l'an dernier a labellisation de niveau 2 et s'engage dans le 3^e et dernier niveau de labellisation.

Programme pHARe - Charte d'engagement

- 1. Engagement pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
- 2. S'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
- 3. Mettre en œuvre le protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- 4. Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
- 5. Participation à deux temps forts : concours NAH (Non au Harcèlement), Journée NAH
- 6. 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.
- 7. Réaliser une enquête locale de climat scolaire

En maternelle, l'équipe a mis en place des jeux coopératifs et des jeux pour développer l'empathie.

• Le parcours citoyen

Les conseils d'élèves

Le conseil peut se réunir pendant les heures de classe chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il le sera au minimum 3 fois par an. Il est animé par un président, membre de l'équipe pédagogique.

Ce conseil peut donner un avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école.

Les propositions sont faites dans chacune des classes, lorsque chaque délégué demande à ses camarades ce qu'ils proposent pour que la vie à l'école progresse.

Le conseil d'école fait l'objet d'un compte-rendu.

- Intervention TBK pour les CM2
- Des séances de prévention "Les violences expliquées aux enfants « par la Maison de la protection des familles
- Activités d'éducation à l'environnement organisées par Quimperlé Agglomération

• Le parcours artistique et culturel

- Participation aux animations Dis-moi ton livre et au Festival Rêves d'océan
- Visites régulières à la médiathèque.
- Programme Cin'école
- Spectacle vivant pour les maternelles et les CM
- Activités avec la maison-musée
- Activités proposées par Mäel Garré, Abbaye St Maurice
- Projet Musique à l'école (GS CP et CM1 CM2) avec Carole Houget, du conservatoire de Qlé Co.
- Séances de breton avec enfants et familles, participation à la fête de la Bretagne

• Le parcours Education physique et sportive

- Natation scolaire (8 séances au cycle 2 et pour les GS)
- Session surf pour les élèves de CM1-CM2 monolingues et voile pour les CM bilingues
- Projet vélo pour l'ensemble des classes, avec l'appui du service des sports

Autres projets

- Sorties de proximité et école Dehors
- Projet Vendée Globe (élémentaire bilingue)
- Programmation (Thymio)
- Programme Class'Echecs (GS CP)
- Poursuite du déploiement de l'ENT One (élèves, Amicale)
- D'autres projets en réflexion.

Le directeur remercie les partenaires, en premier lieu l'Amicale et la municipalité, pour leur engagement qui contribuent de manière souvent essentielle à l'organisation de l'essentiel de ces projets.

8- Sécurité

- Le plan Vigipirate reste au niveau 4, son niveau le plus renforcé. Concrètement, il s'agit en particulier de faire preuve de la plus grande rigueur dans la gestion et le contrôle des entrées et des sorties.
- Un exercice incendie a été organisé en première période. Le directeur rappelle que ces exercices s'imposent à l'ensemble des personnels présents dans l'établissement, que ce soit des intervenants extérieurs ou des agents.
- Un exercice PPMS intrusion a été organisé. Si le bâtiment a pu être verrouillé rapidement (en moins de 2 minutes), une partie importante des personnels n'a pas perçu le signal d'alarme. L'école ne dispose toujours pas d'un système efficient. Il est prévu que le PPMS soit revu à court terme. Cela sera l'occasion d'une réflexion à ce sujet



9 - Investissements et travaux

Durant l'été, l'espace sanitaire entre les deux classes maternelles a été rénové.

Dans le cadre du projet CNR déjà évoqué, le mobilier et les différents équipements ont été livrés. Le directeur précise que l'intégralité du montage et de l'installation a été réalisée par l'équipe pédagogique ce qui a représenté un temps très conséquent. Le résultat est très satisfaisant.

Julien Le Guennec, adjoint délégué à l'Education, précise que des investissements ont aussi été réalisés pour la restauration scolaire.

9-Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Sécurité routière

Le directeur précise que si cette question a toute sa place lors d'un conseil d'école, le conseil ne peut être le lieu d'un débat technique qui relève d'autres compétences et d'autres partenaires. Toutefois, il reste nécessaire de rendre compte des différentes démarches et de relayer l'inquiétude des usagers de l'école à ce sujet.

Suite au dernier conseil d'école, Jacqueline Cutulic, DDEN, a démarché plusieurs interlocuteurs et remet aux membres du conseil d'école un compte-rendu des réponses obtenues.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale constate les différentes remontées de l'école au sujet de la sécurité aux abords de l'école et indique que le problème relève du conseil départemental.

Les services de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ont été contactés et informés mais n'ont pas retenu les demandes exprimées par les représentants des parents d'élèves. De manière générale, ces services estiment que la sécurité relève d'abord du comportement et de la responsabilité individuelle des usagers.

Julien Le Guennec, adjoint délégué à l'Education et à la jeunesse, précise que des contrôles de vitesse ont été effectués par la police municipale et la gendarmerie depuis la rentrée mais les données ne sont pas probantes en l'état. Il n'y a pas d'excès constatés sur les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Sur le fond, Isabelle Richard, représentante des parents d'élèves, rappelle que lors du conseil d'Ecole de septembre 2023, il avait été démontré que la sécurité routière aux abords de l'école ne pouvait se résumer au respect de la limitation de vitesse actuellement fixée à 50 km/h, cette vitesse étant trop élevée compte tenu des distances de

freinage. Elle explique que pour des aménagements conséquents, il semble que seul le passage en voie communale permettrait une sécurisation efficace compte tenu de la position du département.

Jacqueline Cutulic propose la demande de pose de figurine 3D enfants « réalistes » au passage clouté pour faire ralentir les automobilistes. Des expériences menées ailleurs montrent que ce dispositif est efficace. Le conseil d'école émet un avis favorable et soutient cette demande.

Le directeur clôt le conseil d'école à 19h45.

Le directe u Vincent RIBALET

La secrétaire, Priscilla Noé